

Avec l'Europe, quel avenir pour l'agriculture et les territoires de montagne ?

Association d'Appui au Programme de Développement Rural de la Lozère

Thèmes abordés :

1. PAC et pastoralisme : une PAC 2020 adaptée aux territoires de montagne
2. Réchauffement climatique et autonomie des exploitations
3. Attractivité et développement local : quelle plus-value du programme Leader ?



ACTES du colloque -17 Novembre 2016



SOMMAIRE

Edito -----	P. 2
Introduction -----	P. 3
Programme détaillé -----	P. 8
Atelier 1-----	P. 10
Atelier 2-----	P. 13
Atelier 3-----	P. 16
Point de vue de l'eurodéputé-----	P. 20
Le colloque en images-----	P. 23
Perspectives -----	P. 25



EDITO

M. Alain ASTRUC, Maire d'Aumont Aubrac, Conseiller départemental de la Lozère



Je vous souhaite la bienvenue, je suis ravi de vous accueillir ce matin à Aumont-Aubrac, dans notre maison de la Terre de Peyre.

Je tiens à saluer et remercier l'ensemble des personnes présentes, en particulier :
Monsieur Éric ANDRIEU, député européen, vice-président de la commission agricole et du développement rural au Parlement européen,

Monsieur Jacques BLANC, président de l'Association des maires, qui siège également au Comité des régions de l'Union européenne,

Madame Sophie PANTEL, présidente du Conseil départemental de la Lozère.

Je salue l'ensemble de mes collègues départementaux et municipaux.

Je salue la Présidente de la Chambre d'agriculture de Lozère et les représentants de la profession agricole et du monde économique.

Je dois excuser certaines personnes qui n'ont pas pu se joindre à nous pour participer à cette journée,

- Madame Carole DELGA, présidente de la Région Occitanie,
- Madame MAILLOLS et Monsieur MORENO, conseillers régionaux,
- Monsieur Franck PROUST, député européen,
- Monsieur le Préfet de Lozère qui est représenté par Monsieur Arnaud JULLIAN, chef du service économie agricole de la DDT Lozère,
- Monsieur LAFONT, maire de Saint-Chély-d'Apcher,
- Monsieur LORETTE, directeur du LEGTA de Civergols.

Je tiens à remercier Pierre HUGON, l'ancien président de l'association d'Appui au Développement Rural de la Lozère qui a souhaité que je le remplace. Cette association a été créée il y a quelques années par François BRAGER, personne qui a beaucoup apporté à la Lozère.

Aujourd'hui, un nouveau programme européen de développement rural est en cours pour la période 2015-2020. Il paraît utile et pertinent de présenter les plus-values apportées au territoire des mesures de ces programmes ; et enfin de définir des perspectives pour l'avenir, la prochaine génération de programmes étant pour 2020. C'est pourquoi l'Association d'Appui au Développement Rural de la Lozère, en relation avec l'ensemble des partenaires, organise ce colloque : « Avec l'Europe, quel avenir pour l'agriculture et les territoires de montagne ? »

Monsieur Michel KOPP s'est beaucoup investi au niveau de l'association et aujourd'hui c'est grâce à lui que ce colloque a lieu. Je tiens à remercier tous les membres du bureau ainsi que tous ceux qui se sont impliqués dans l'organisation de cette journée.

Je vous souhaite une bonne journée très constructive.



INTRODUCTION

L'introduction est composée des propos introductifs de M. Éric ANDRIEU, M. Jacques BLANC et Mme Sophie PANTEL.

Monsieur Éric ANDRIEU, député européen, vice-président de la commission agricole et du développement rural au Parlement européen.



Je tiens à vous remercier Monsieur le Président, pour votre accueil et pour avoir organisé cette rencontre. L'enjeu est important d'anticiper et préparer la future réforme de la PAC d'après 2020. Actuellement, nous sommes dans une période de transition essentielle en matière de choix politiques sur les questions des modèles de développement de l'agriculture. On se doit d'amener collectivement une réflexion sur le sens et les enjeux afin d'orienter les perspectives. Cela nous engage, les acteurs professionnels et acteurs politiques, à ce que les questions de fond en termes de choix soient posées.

L'après 2020

D'une part, il est annoncé qu'il n'y aura pas de révision de la PAC à mi-parcours. Cependant, durant l'année 2017, il faudra rester vigilant car un certain nombre d'aspects vont être remodelés sans qu'il y ait une révision en profondeur du programme actuel de la PAC. La Commission européenne devrait esquisser dès l'été 2017, des propositions sur la réforme de la PAC de l'après 2020. Au regard des propositions de la Commission européenne, nous sommes face à deux alternatives :

- soit nous attendons les propositions élaborées par la Commission européenne,
- soit nous anticipons et sommes en capacité d'apporter des éléments de réflexion, c'est-à-dire de prendre des initiatives avant que la Commission européenne ne produise ses orientations. Pour ma part, je suis d'avis d'anticiper et alimenter les réflexions.

Il vaut mieux raisonner l'avenir de la Politique Agricole Commune en termes d'objectifs qu'en termes de moyens. Dans ce contexte-là, la question est : à quel modèle devons-nous nous attacher au niveau agricole pour les années à venir ? Quel type d'agriculture voulons-nous ? Je fais partie de ceux qui pensent que l'agriculture aujourd'hui doit répondre à trois défis principaux :

- le défi alimentaire,
- le défi environnemental et climatique,
- le défi territorial : est-ce que nous souhaitons des territoires vivants ou des territoires déserts ? Cette question qui peut paraître basique va induire et orienter les politiques en devenir.



Monsieur Jacques BLANC, président de la délégation française au Comité des régions de l'Union européenne



Je suis particulièrement heureux de cette initiative et je tiens à féliciter tous ceux qui l'ont initiée. Je tiens à rappeler le rôle et l'engagement de Messieurs François BRAGER, Pierre HUGON et Michel KOPP, pour que la Lozère, à l'époque, soit le laboratoire expérimental d'une action nouvelle coordonnée de l'Europe, à travers le Programme de Développement Intégré (PDI). Je voulais rappeler cela et dire que j'ai une certaine fierté grâce à cette équipe d'avoir pu faire avancer les choses pour ce département.

Aujourd'hui, je voudrais apporter un message pour l'avenir. Le Comité des régions partage l'analyse qu'a réalisée Éric Andrieu pour dire il faut étudier les problèmes non pas d'un point de vue budgétaire mais par ce que l'on souhaite.

Le Comité des régions réunit des présidents de régions, des maires, des collectivités. Il a vocation à représenter les territoires. Et comment ne pas, à partir de ce Comité des régions, faire passer le message de l'exigence pour l'après 2020. C'est bien cela qui se prépare d'une nouvelle approche susceptible de répondre aux attentes de nos agriculteurs et en particulier par rapport à cette volatilité des prix des produits agricoles.

Cette volatilité des prix des produits agricoles peut tuer notre agriculture et elle fait beaucoup de dégâts car elle impacte aussi l'ensemble des pays qui ont besoin d'alimentation, de produits. Par conséquent, en défendant une nouvelle régulation pour assurer une meilleure maîtrise de l'évolution des prix des produits agricoles, on ne fait pas que défendre l'agriculture, on défend un modèle de développement pour l'Europe, en particulier dans ces territoires. Et dans ces territoires, en particulier pour la montagne. Donc pour ma part, j'ai pris l'initiative d'un rapport que j'ai déjà présenté à la commission agricole du Comité des régions.

Je crois qu'il faut qu'on dise clairement qu'on ne peut pas rester passifs, que ce qui existe n'est pas suffisant et qu'il faut donc se mobiliser les uns et les autres dans trois grandes directions :

- Renforcer le rôle des acteurs privés, notamment des interprofessions dans la régulation des marchés agricoles. Et j'oserais dire conforter l'obligation de contractualisation tout au long des filières, en adaptant le droit de la concurrence aux spécificités des marchés agricoles, pour lutter contre des pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire.



- Elargir la palette d'outils de gestion des risques et des crises disponibles pour les agriculteurs en jouant sur la complémentarité des instruments. Il est nécessaire de développer une épargne de précaution pour ne pas perdre ou risquer de perdre le bénéfice des interventions directes de la Communauté européenne. Lorsque les prix agricoles augmentent, il y a un risque de supprimer les aides. L'épargne de précaution pourrait être ainsi débloquée lorsque les prix baissent. Et avec un volet d'assurance et de marchés financiers mais aussi d'un fond de mutualisation sectoriel lorsqu'il y a des crises exogènes ou endogènes. De manière à ce que, il y ait un panel de capacités d'interventions financières par rapport aux évolutions des prix.

Nous proposons donc de donner un certain nouveau rôle aux aides directes. Enfin, de permettre aux agriculteurs de pouvoir mieux faire face à cette volatilité des marchés sans remettre en cause le statut des aides découplées.

- Encourager dans le cadre de la future PAC, une approche territoriale, les contrats directs, de vente. Encourager les approches par rapport à l'Agriculture Biologique, aux nouvelles pratiques agricoles tenant compte des exigences de l'environnement.

La réflexion n'est pas un débat droite et gauche. C'est un débat en fonction des approches de pays. Il est important que nous défendions l'exigence du maintien d'une Politique Agricole Commune. L'Europe est un modèle d'exploitation agricole, qui répond à l'exigence de l'aménagement du territoire. Nous avons besoin de l'Europe.

Je termine en disant, qu'il faut qu'on arrête de clamer « C'est la faute à l'Europe si les prix s'écroulent ». Demain ce n'est que grâce à l'Europe qu'on pourra réguler réellement la volatilité des prix des produits agricoles. Il faut cesser de rendre l'Europe responsable de toutes nos difficultés, qu'on s'interroge nous-mêmes. J'ai l'ambition que le Comité des régions d'Europe, qui est proche des citoyens puisse apporter sa contribution pour tenir la position suivante : les agriculteurs ont besoin d'une sécurité nouvelle par rapport au niveau des prix des produits agricoles. Et que l'Europe, à partir de l'après 2020 soit capable de répondre à cette exigence.





Madame Sophie PANTEL, Présidente du Conseil départemental de la Lozère



Pour le Département, il était important que ce colloque puisse se tenir pour plusieurs raisons.

D'une part, rappeler que l'agriculture traverse un certain nombre de crises. Il est donc nécessaire qu'on puisse toujours communiquer de manière positive et rappeler le rôle de l'agriculture aujourd'hui.

Il y a bien sûr le rôle nourricier, l'impact environnemental avec notamment l'ouverture des milieux. Et puis, tout ce qui fait la vie dans nos territoires avec l'investissement de ces hommes et ces femmes qui vivent sur les territoires et qui y participent. Il y a également tout le poids économique qu'on oublie aussi souvent, et l'agriculture participe à la balance commerciale de la France et de manière positive. L'agriculture conditionne aussi d'autres activités économiques comme le tourisme.

Il est nécessaire de s'engager et quelque part aussi, pouvoir à travers des colloques, comme cette journée, de combattre les préjugés, mieux communiquer et expliquer. Il faut pouvoir au contraire travailler sur les changements de comportements des citoyens qui veulent de la traçabilité des produits de qualité. C'est tout le sens du travail mené autour des circuits courts, on doit s'en emparer et en faire une force pour notre territoire.

Le deuxième intérêt pour ce colloque est bien évidemment la préparation de la future PAC. Avec finalement deux visions qui s'affrontent au sein même de l'Europe : avec les pays nordiques d'un côté qui prônent une agriculture de « grandes fermes industrielles » ; et les pays du Sud qui sont sur une agriculture territoriale comme la nôtre.

L'enjeu est de taille pour faire remonter des propositions et surtout trouver des alliés afin de peser sur les propositions de la Commission européenne.

Enfin, je tiens à rappeler ce que l'Europe a apporté sur notre département. Je partage tout à fait ce que Jacques BLANC a développé.

Nous vivons un changement institutionnel, législatif et réglementaire avec la loi Notre qui nous impose de revoir nos modalités d'interventions au niveau des départements. Nous devons trouver les complémentarités avec le Programme de Développement Rural qui est l'outil du Conseil régional en faveur de l'agriculture. Je ne vais pas rappeler tous les financements apportés à l'agriculture par notre collectivité.

Il y a tous les financements directs mais il y a aussi le travail sur l'attractivité, le soutien à l'abattoir, l'association De Lozère avec les consulaires. Le déploiement du très haut débit qui est une action en faveur du territoire puisqu'on est sur une politique d'accueil, de maintien des populations.



Et enfin, rappeler en ce qui concerne les fonds européens, la Région Occitanie est autorité de gestion désormais. Mais pour autant, le Département veut rester un acteur facilitateur et surtout un interlocuteur de proximité pour vous. Le Département a donc participé à la construction des programmes européens.

Aujourd'hui, notre rôle est de représenter et de porter les enjeux de la Lozère. C'est de suivre la mise en œuvre des programmes européens. Nous avons créé un pôle d'ingénierie pour accompagner les porteurs de projet. C'est de fédérer aussi des démarches pour se mettre en ordre de marche et répondre à différents appels à projets. Nous avons également un rôle d'information sur les programmes et nous avons renforcé notre partenariat, notamment avec l'ADRET.

Nous avons donc mis en place des moyens : mission Europe, pôle d'ingénierie. Nous avons souhaité avoir de vrais «effets leviers financiers» pour aller mobiliser ces fonds européens avec un fonds de réserve sur les appels à projets, avec le soutien aux associations territoriales qui gèrent les GAL sur nos trois territoires. Le Département s'est également inscrit pour cofinancer un certain nombre de mesures du PDR. Par conséquent, nous sommes un partenaire à la fois sur la partie ingénierie mais aussi sur la partie financière dans la mise en œuvre de ces programmes.

Bons travaux et bon colloque.





PROGRAMME DETAILLE

SEANCE PLENIERE DU MATIN

→ PAC et Pastoralisme : concilier procédures et ambitions

Christine VALENTIN, Présidente de la Chambre d'agriculture de Lozère

Amaury SOUCHON, Sous-directeur de la Chambre d'agriculture de Lozère

Blandine JOUVE, Conseillère PAC, Chambre d'agriculture de Lozère

Emmanuelle GENEVET, Ingénieure pastoraliste, Chambre régionale d'agriculture Occitanie

→ Réchauffement climatique et autonomie alimentaire des exploitations

Mélanie MASSEBEUF, Chargée de mission agronomie et énergie, Chambre d'agriculture de Lozère

Philippe BOULET, Chargé de projets ASTAF/SAFER Languedoc-Roussillon

Anne-Claire GUENEE, Chargée de projets eau et foncier, Chambre d'agriculture de Lozère

→ Attractivité et développement local

Présentation de la démarche AgriLocal

Patricia BREMOND, Elue au Conseil départemental de la Lozère

Christophe ROUX, Chef de projets AgriLocal APL - Interconsulaire Lozère

Le programme LEADER

Claire SARDA VERGES, Directrice Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc-Roussillon

Annick JAVOUREZ, Responsable de la mission Europe, Conseil départemental de la Lozère

Michèle MANOA, Présidente du GAL Causses Cévennes

Delphine BENARD/Sandrine MARMEYS, Animatrices Leader, Association territoriale Causses Cévennes

Gaëlle LAURENT, Coordinatrice-animatrice Leader, Association Pays du Gévaudan-Lozère

Retrouver l'ensemble des présentations de la matinée à partir du lien suivant :

<http://www.copage-lozere.org/colloque-mise-en-ligne-des-presentations/>



ATELIERS



ATELIER 1

Synthèse de l'atelier «Une PAC 2020 adaptée au territoire»

Chambre d'agriculture de Lozère





Afin d'être en mesure de faire des propositions pour une PAC 2020 adaptée aux territoires, il a été présenté en séance plénière par des agents du réseau des Chambres d'agriculture :

- l'importance des soutiens financiers européens sur les exploitations d'élevage de montagne ;
- un bref historique de la PAC et ses dernières évolutions ;
- l'impact de sa réforme sur les exploitations de la région Occitanie.

L'atelier débutait par le témoignage de Mickaël MEYRUEIX, installé en GAEC avec son épouse à Saint-Etienne-du-Valdonnez, sur les effets de la nouvelle PAC sur son exploitation et les questionnements que cela suscitait. Les nombreux échanges peuvent être résumés ainsi :

Une réforme de la PAC plutôt positive mais encore peu lisible

Si la réforme de la PAC doit globalement bénéficier aux exploitations d'élevage de montagne, ses effets sont encore peu visibles. En effet, les retards de paiement des aides PAC et la mise en place d'Avances de Trésorerie Remboursables (ATR) ne permettent pas aux agriculteurs de connaître le montant réel de leurs aides. La convergence des aides surfaciques ne portera ses fruits que très progressivement.

La proratisation, un mal pour un bien

Si la proratisation est vécue par les éleveurs comme une procédure particulièrement complexe, elle reste cependant l'unique moyen de reconnaissance des parcours dans le cadre de l'admissibilité des surfaces à la PAC. Après deux campagnes de déclaration PAC, la proratisation est considérée comme étant une démarche cohérente, signe de son intégration par les agriculteurs. Le principal reproche qui subsiste est la précipitation dans laquelle cette procédure a été mise en œuvre.

Une logique d'activation des aides perfectible

La logique d'activation des aides sur la base des surfaces admissibles ne reconnaît pas forcément l'activité agricole dans son ensemble. Par exemple, en Cévennes où les surfaces mécanisables sont très limitées, les exploitations agricoles pour survivre sont obligées de transformer leur production pour créer de la valeur ajoutée. La suppression des conditions d'âge dans les critères d'éligibilité de l'ICHN menace la transmission et de ce fait l'installation. Cette situation menace le modèle agricole français à terme.

Des interrogations sur le rééquilibrage de la PAC

Le principe de convergence doit conduire à un rééquilibrage des aides PAC entre agriculteurs d'un même pays mais également à l'échelle européenne. Ce dernier rééquilibrage interroge au regard de la différence de niveau de vie qui existe entre les agriculteurs de l'Europe de l'Ouest et ceux de l'Europe de l'Est.



Une nécessaire redéfinition des prairies permanentes

Le fait de limiter la durée d'implantation des prairies temporaires à 5 ans, compte tenu que passé ce délai elles sont considérées prairies permanentes, n'est pas en adéquation avec les exigences environnementales. Cela conduit les agriculteurs à intensifier leurs pratiques en réduisant leur assolement. Disposer d'une durée d'implantation identique partout en Europe, c'est considérer que tous les sols européens ont les mêmes caractéristiques agronomiques et que les assolements sont identiques partout en Europe ; c'est enfin nier le bon sens paysan et remettre en cause leur connaissance ancestrale. Outre les aspects environnementaux et agricoles c'est également une aberration économique.

Quel avenir dans les sites Natura 2000 ?

La mise en place des prairies et landes sensibles dans les sites Natura 2000 conduit à une mise sous cloche des exploitations de ces secteurs qui couvrent d'importantes surfaces en montagne. Elle limite les capacités d'adaptation des exploitations au marché et au climat. Par cette mesure, l'Etat français a trahi la profession agricole. En effet, il s'était engagé lors de la mise en œuvre des sites Natura 2000 à ne jamais mettre de contraintes réglementaires sans contrepartie financière. Enfin, les classements de site Natura 2000 se sont souvent appuyés sur des milieux anthropisés.

En conclusion

La réforme de la PAC est plutôt favorable aux exploitations lozériennes. Pour l'après 2020 il est important d'amplifier les efforts sur la simplification administrative.



Questions clés pour l'avenir :

- Quelles adaptations de l'activation des aides PAC pour une répartition sur tous les territoires ?
- Comment mieux optimiser la préservation de la biodiversité et l'activité agricole en zone de montagne ?
- Comment mettre en oeuvre une PAC plus opérationnelle ?



ATELIER 2

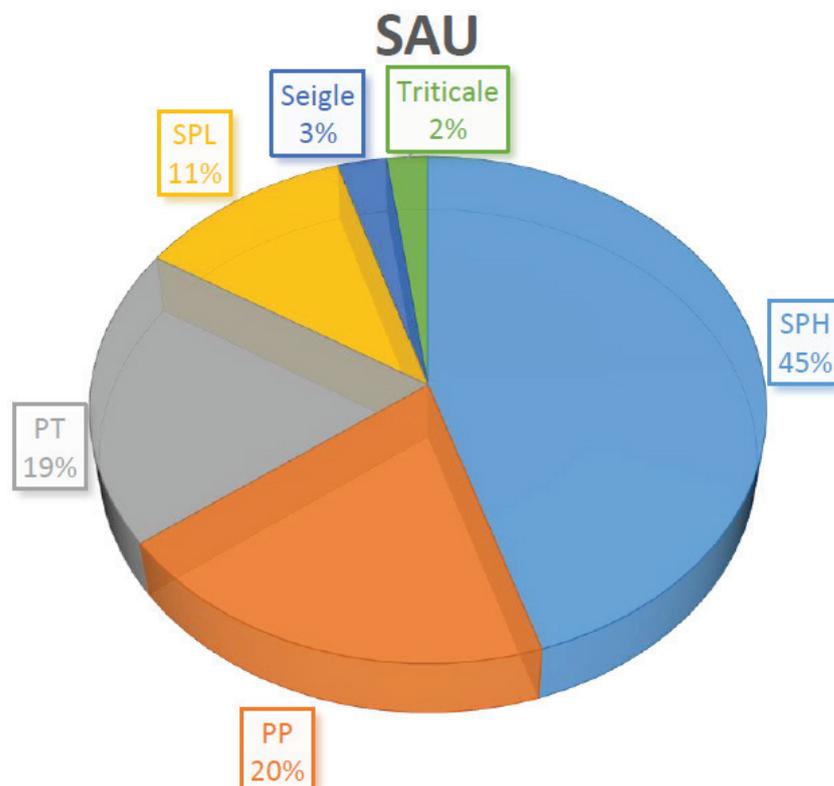
Synthèse de l'atelier «Réchauffement climatique et autonomie des exploitations»

Chambre d'agriculture de Lozère





L'atelier 2 avait pour objet de travailler sur l'autonomie des exploitations agricoles, en faisant écho au thème 2 de la matinée qui a traité du réchauffement climatique et de l'autonomie des exploitations. Pour ce faire, Julien Osty, agriculteur à Saint-Sauveur-de-Peyre, a témoigné. Il s'est installé en 2007 avec sa mère qui était auparavant conjointe collaboratrice. Il a repris des terres à Prinsuéjols (87 ha) qui étaient alors laissées à l'abandon. L'enjeu de l'installation a donc été de reprendre dans de bonnes conditions ces surfaces pour assurer l'autonomie alimentaire du troupeau.



Aussi, Julien OSTY, en GAEC avec ses deux parents, a entrepris des travaux pour reconquérir ces surfaces et les remettre en production. Au total, c'est près de 67 000 € de travaux qui ont été engagés sur l'exploitation.

Travaux engagés 2008-2009 dans le cadre de l'installation – 67 000 €				
Drainage	Clôtures	Reconquête de surfaces	Ouverture, dessouchage	Points eau



Ces travaux ont permis d'atteindre l'autonomie fourragère, le GAEC n'a pas eu besoin de réaliser des achats de fourrages depuis l'installation de Julien, à l'exception de 2011 qui a été une année de sécheresse sans précédent.

L'exploitation présente également une souplesse de production avec des leviers de résistance aux aléas, grâce à la valorisation des pâturages par les animaux (couples mères-veaux et brebis) qui permettent de valoriser toutes les surfaces de l'exploitation (dont les estives et les parcours). Les pâturages peuvent être entretenus par girobroyage. Les bois peuvent être également pâturés. Sur les surfaces en rotation, les céréales peuvent être récoltées en immature si besoin pour réaliser des stocks fourragers.

Lors de l'atelier, des échanges ont également eu lieu sur d'autres leviers, par exemple au niveau du troupeau : décalage de vêlages, valorisation des races rustiques locales (BMC, Aubrac). Il a également été soulevé un ressenti sur l'augmentation du vent dans nos territoires, et donc la question de la mise en place de brise-vent. Dans les aléas non-climatiques, la question de la présence du rat taupier a été soulignée.

Cet atelier s'est conclu sur les aides européennes dans le cadre de cette installation. Elles apparaissent indispensables pour réaliser les travaux de reconquête des surfaces et donc de l'installation de Julien dans son ensemble. Il est nécessaire de maintenir ces dispositifs car il reste de nombreuses surfaces à aménager et valoriser, y compris chez des exploitants non récemment installés. Il est important de maintenir des aides à la construction des bâtiments, notamment en zone de montagne où les coûts sont plus élevés. Également sur les bâtiments de stockage car le stockage de fourrages est une des premières alternatives au changement climatique : récolter au pic de production de biomasse pour le distribuer dans les autres périodes.



Questions clés pour l'avenir :

- Comment atteindre l'autonomie alimentaire en zone de montagne, dans un contexte de changement climatique ?
- Comment les politiques publiques peuvent aider les éleveurs de montagne à gagner en autonomie alimentaire ?
- Comment valoriser le plus de surfaces possibles (notamment peu productives) en élevage de montagne, quels sont les rôles des politiques publiques dans le maintien des milieux ouverts ?
- Comment assurer l'attente de la société en terme de qualité, traçabilité, authenticité des produits, dans un contexte de réchauffement climatique ?
- Comment l'agriculture peut mieux contribuer sur les territoires en matière énergétique ?



ATELIER 3

Synthèse de l'atelier
«Attractivité et développement local,
quelle plus-value du programme Leader ?»
Conseil départemental de la Lozère





L'objectif de cet atelier, en lien avec le thème du colloque, était de pouvoir répondre à la question « quelle plus-value apporte le programme Leader sur l'attractivité et le développement local » et de pouvoir être force de proposition en préparation de l'après-2020.

Les fondamentaux du programme Leader

Pour rappel, le programme Leader c'est l'Europe de la proximité et des territoires avec :

- une stratégie locale de développement ;
- élaborée avec et pour les acteurs du territoire dans un partenariat public-privé ;
- un processus de décision locale, ascendant ;
- une approche globale multi-sectorielle ;
- une démarche encourageant l'innovation, l'expérimentation (contenu, méthode) ;
- une diffusion des projets au-delà des territoires, avec la coopération permettant de passer du savoir-faire au faire-savoir.

La plus-value de Leader

Concrètement, pour illustrer la plus-value que peut apporter Leader, la parole est donnée aux GAL qui introduisent des témoignages de projets ayant bénéficié de financements dans le cadre de Leader :

- GAL Causses Cévennes : présentation du projet de structuration d'une filière farine par M. Eric Moreau, Président de l'association la Toile du Méjean et M. André Baret, Maire de Hures la Parade ;
- GAL Gévaudan : présentation du projet le Thé d'Aubrac par Mme Cécile Ducoulombier, Vice-présidente de l'association la Grange au Thé (excusé, M. Bernard Bastide, Maire de Nasbinals et Président de la Communauté de communes de l'Aubrac lozérien).

Des points communs sont ressortis de ces deux témoignages :

Au départ il y a le souhait de valoriser des ressources du territoire (vent et céréales d'un côté, thé d'Aubrac de l'autre).

De l'idée au projet : il s'agit de projets issus d'une initiative locale, puis grâce à la volonté forte des initiateurs, l'idée se construit à partir d'un noyau d'acteurs locaux qui s'élargit au fur et à mesure de la concrétisation du projet.



Au final, on assiste à la construction de démarches de territoires, multi-partenariales et multi-sectorielles :

- elles impliquent et fédèrent plusieurs types d'acteurs privés et publics (agriculteurs, habitants, acteurs socio-économiques, élus) ;



- elles ont des impacts sur le territoire à plusieurs niveaux : économique (agriculture, transformation et commercialisation des produits, émergence de nouvelles filières, tourisme...), environnemental (sauvegarde et mise en valeur du patrimoine naturel et culturel) et sociétal (de « formidables aventures humaines », rencontre et mobilisation d'hommes et de femmes autour d'un projet commun et partagé, maintien et accueil de populations : objectifs de faire venir et de faire vivre plus de monde).

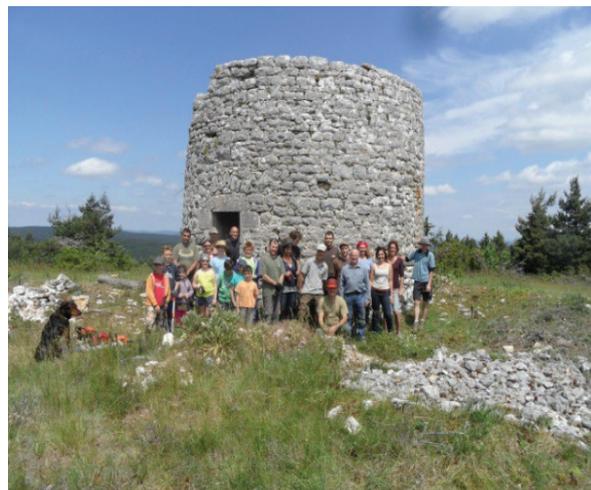
Ces démarches ont demandé de l'innovation, de l'expérimentation pour s'adapter aux spécificités du territoire et aux ressources valorisées.

Il s'agit de projets au long cours, Leader intervenant à un moment, en complémentarité avec d'autres programmes.

On retrouve dans ces témoignages les principes fondamentaux de Leader exposés plus haut, ainsi que leur adéquation avec les stratégies locales de développement des GAL Causses Cévennes et Gévaudan, lesquelles mettent l'accent notamment sur l'attractivité du territoire et la valorisation de leurs ressources.

Ainsi, le financement par Leader d'une partie de ces projets a contribué à leur concrétisation, projets qui par leur taille et leur spécificité n'auraient pas obtenu de financements sur les mesures régionales du FEADER ou du FEDER.

Cependant, ce serait une erreur de banaliser Leader, d'en faire une simple ligne financière. Au-delà du soutien financier et de son effet levier, le programme Leader est avant tout une approche territoriale, avec une dynamique mise en œuvre pour rendre attractifs et développer les territoires, en s'adaptant aux spécificités de chacun.





L'après 2020

En préparation de l'après-2020, un tour de table est fait pour mettre en avant ce qui fonctionne bien et ce qu'il faudrait améliorer du programme Leader. Il ressort principalement :

- Un flou, déficit sur la lisibilité des financements ;
- Une recherche et une obtention de cofinancements nationaux pouvant être compliquées surtout pour les porteurs de projets privés ;
- Des dossiers de demandes de financements toujours plus complexes, surtout pour les petits porteurs de projets ;
- Des besoins spécifiques en accompagnement/ingénierie de projet.

Le temps a toutefois manqué pour échanger autour de certaines questions, notamment :

- Leader, c'est l'Europe de la proximité : ce processus de décision locale est-il à maintenir, à adapter ?
- En région Occitanie, il se posera la question de l'harmonisation des processus de sélection des candidatures Leader. En ex-Languedoc-Roussillon les critères de sélection des territoires étaient plus favorables aux territoires très ruraux. Après 2020, quelle sera la bonne échelle, pour quels territoires ?



Questions clés pour l'avenir :

- LEADER, seul programme de l'Europe de proximité : ce processus de décision locale est-il à maintenir, adapter, renforcer ?
- LEADER, une dynamique mise en oeuvre pour rendre attractifs et développer les territoires, en s'adaptant aux spécificités de chacun : cette approche territoriale est-elle à maintenir, adapter, renforcer ?
- Les atouts et faiblesses du programme LEADER : accompagnement des porteurs de projet, simplification administrative, recherche de financements ...?
- En région Occitanie, les processus de sélection des candidatures Leader des deux ex-Régions seront-ils harmonisés ? Après 2020, quelle sera la bonne échelle, pour quels territoires ?
- Quelles thématiques supprimer, maintenir, ajouter ?



Point de vue de l'Eurodéputé



Une agriculture en mutation

Au travers de ce qui a été présenté, on constate que l'agriculture en tant que telle a bien d'autres vocations que celles qu'on lui attribue habituellement, en particulier sociétales. La question certes économique n'est pas neutre, elle est essentielle, mais ça ne peut pas être la seule. Aujourd'hui, dans un monde en pleine évolution, le rapport à l'agriculture et à l'alimentation n'est plus le même. D'autres continents ont avancé là-dessus. On ne peut pas aujourd'hui penser l'agriculture de demain sans regarder ce qui se passe en Inde, en Chine, au Brésil, aux États-Unis ; c'est ça la réalité du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui.

A la reconquête du marché intérieur

Aujourd'hui, je fais partie de ceux qui pensent que nous n'avons pas vocation à nourrir le monde nous européens. Pour ma part, je pense qu'il faut reconquérir le marché européen avant le marché à l'export. Il nous appartient collectivement la responsabilité de réinvestir le marché intérieur européen, régler ces problèmes d'harmonisation sociale et fiscale qui sont dans nos priorités à venir, de réinvestir les circuits courts, la qualité alimentaire.

Une réflexion en profondeur des enjeux de la future PAC

Toutes ces questions-là, de qualité, de territoires, d'environnement telles que vous les avez posées, ce sont des questions globales sur lesquelles il faut que nous travaillons. Vos travaux vont amener à la vraie réforme de la Politique Agricole Commune.

Le budget de cette réforme représente 40 % du budget de l'Union européenne. Cependant, les autres citoyens européens sont en attente que ce prélèvement, donne des résultats. Or cette politique les interroge. Aussi, je pense que nous avons une responsabilité collective à re-légitimer cette PAC en tous cas l'argent qui y est consacré. C'est par des travaux comme vous les menez qu'on va y parvenir c'est à cela que nous sommes amenés à réfléchir et à travailler.

L'agriculture intensive et productiviste, qu'a accompagnée la PAC depuis 54 ans, a montré ses limites aujourd'hui. Ce que je dis expressément dans mon rapport c'est qu'il faut que l'argent de la PAC issu de nos impôts, se concentre sur le modèle agricole qui répond à nos préoccupations politiques : qualité alimentaire, qualité sanitaire, questions environnementales et climatiques et l'enjeu d'économie territoriale. Or l'agriculture qui répond le mieux à ces systèmes-là, c'est la petite et moyenne agriculture, celle que nous avons ici, l'agriculture de montagne. C'est celle-là qu'il faut aider de façon exclusive parce que c'est celle qui est la plus résiliente quand il y a des crises politiques, sanitaires, ou climatiques. C'est celle qui s'adapte le mieux, c'est celle qui génère le plus d'activités, qui crée le plus d'emplois, c'est celle qui répond le mieux à la reconquête des sols, celle qui gère le mieux la problématique de l'eau, ou celle du climat. Ça ne veut pas dire pour autant qu'on abandonne l'agro-industrie et les grosses entreprises mais on y répond par des outils différenciés et entre autre, par des outils de gestion des marchés où effectivement, il faut sortir des dogmes outils de gestion privés/outils de gestion publics. Il est nécessaire de mixer l'ensemble des outils que nous avons à disposition.

Je ne dis pas qu'il faille revenir sur les quotas mais je pense qu'il y a à inventer des nouveaux outils mais ne les traitons pas de façon exclusive mais plutôt additionnons ces outils pour répondre à ces questions de volatilité.



Il faut transformer vos analyses en propositions. Les questions du défi alimentaire sont posées. Les questions du défi environnemental vous les avez appréhendées, elles sont justes, et les questions du défi territorial à travers vos propos vous les avez également posées. Est-ce que la société aujourd'hui aspire à des territoires occupés et vivants, c'est une question aussi à laquelle nous devons répondre à travers la future PAC ?

Ce que je juge prioritaire c'est l'aide à l'installation et au maintien des jeunes agriculteurs. Dans le rapport que j'ai construit sur l'emploi c'est ce qui apparaît en priorité parce que si on l'affirme comme une priorité, dans l'enveloppe générale on y met de vrais moyens, ce n'est pas 1 ou 2 % prévus sur le premier pilier, je parle d'autres niveaux d'intervention.

Je fais partie de ceux qui pensent que nous devons avoir un 1er pilier renforcé, on doit avoir un second pilier qui prenne en compte, ce qu'a évoqué Jacques BLANC, la question de la régulation et la réponse à la volatilité. Et, nous devons avoir un 3e pilier sur le développement rural qui soit beaucoup plus conséquent que ce que l'on a aujourd'hui. On l'a vu à travers l'exposé sur LEADER, je suis un fervent défenseur des territoires, il faut qu'il y ait de vrais moyens.

Si demain on ne part pas sur cette question-là, de re-légitimer la politique publique, nous aurons de grandes difficultés à maintenir le volume financier pour accompagner la future Politique publique Agricole après 2020.

Continuez à travailler avec vos députés européens, je ne suis pas le seul on est dix sur la région du grand sud. N'hésitez pas, vous représentants des services de l'Etat, des Chambres consulaires, des professionnels, à solliciter vos députés. Dans ce travail qui va nous animer dans les mois à venir nous devons avancer de concert, je ne dis pas qu'on sera tout le temps d'accord sur chaque étape, mais je dis souvent au Parlement européen on travaille avec la Commission en face de nous ; à la Commission il y a une armée d'experts.

Pour ma part, je travaille avec un assistant parlementaire sur le volet agricole, ça veut dire que « mes experts », c'est vous, les experts des parlementaires c'est vous les acteurs professionnels. Si on veut contrebalancer des propositions d'experts de telle ou telle institution, il faut que la profession dans son expression la plus large s'exprime. Je le redis il vaut mieux s'exprimer avant que des propositions viennent de la Commission.

Nous avons donc collectivement jusqu'à l'été, pour faire part de nos approches et de nos propositions. Je nous invite collectivement à avancer sur la base des travaux que vous avez effectués lors de cette journée, que ces éléments-là se transforment et que vous nous aidiez à porter une parole qui réponde à vos préoccupations. En tout cas merci pour vos travaux, merci pour la qualité du contenu et merci de votre invitation et d'avoir pu participer à ce moment. Monsieur le Maire merci pour votre accueil.

Eric ANDRIEU





Le colloque en images





PERSPECTIVES

Pour répondre aux questions clés pour l'avenir :

En vue de la consultation conduite par la Commission européenne, des groupes de travail thématiques seront constitués afin d'apporter une contribution collective.



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Association d'Appui au Programme de Développement Rural de la Lozère



copage

agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOZÈRE

Pour plus d'informations :

Association COPAGE

Tél. 04.66.65.64.57 - copage@lozere.chambagri.fr

Conseil départemental de la Lozère

Cellule mission Europe - Tél. 04.66.49.66.66

